2013
2014

Guide des MODES D'ACCUEIL, MODE D'EMPLOI

Petite enfance

vincennes.fr

VILLE DE VINCENNES

Vos enfants ont-ils des parents suffisamment exigeants ?

kangourou kids

Garde d'enfants à domicile, garde partagée, sortie d'école... de qualité !

www.kangouroukids.fr

Vincennes et Le Perreux - 01 77 01 82 82

Édito

Laurent Lafon
Maire de Vincennes
Conseiller régional
d'Île-de-France

Anne Laurence Rouger
Conseillère municipale
déléguée à la Petite enfance

Vincennes, ville amie des tout-petits... Un label qui se vérifie !

Grâce à une politique très active en matière de petite enfance, notre ville se place parmi les mieux dotées en termes d'accueil des plus jeunes.

Un effort important que notre municipalité entend poursuivre, en permettant notamment à de nouvelles initiatives de voir le jour. Ainsi, à la rentrée et avec le soutien de la ville, deux nouvelles micro-crèches ouvriront à l'Ouest, pour le plus grand plaisir de vingt petits Vincennois et de leurs familles qui apprécieront la qualité de l'accueil proposé.

Un accueil de qualité et varié dont bénéficient déjà plus de 1200 enfants. Toutefois, afin d'en faire profiter le plus grand nombre, le Relais d'assistantes maternelles (RAM) reçoit depuis peu les gardes à domicile avec les enfants dont elles s'occupent, leur permettant désormais d'accéder aux animations proposées par les professionnels de ce lieu.

Un accueil de qualité, optimisé par des structures faisant l'objet de travaux réguliers. Décidés en concertation avec les équipes encadrantes, toujours soucieuses d'améliorer le quotidien des enfants, ces travaux témoignent de toute l'attention que nous voulons leur porter.

Enfin, un accueil de qualité, confirmé par une logistique simplifiée pour vous parents. En effet, à compter du 1er septembre prochain, la ville prendra à sa charge, les couches de vos petits accueillis dans nos crèches. Cette décision allégera sans aucun doute le coût des frais de garde supportés par les familles dans un contexte économique difficile.

Vincennes, ville amie des tout-petits...
et des parents aussi !

AMF unicef
Ville amie des enfants

Vos élus

Annick VOISIN
Adjointe au maire chargée de la famille et de la vie scolaire, vice-présidente de la Caisse des écoles
Permanence le mardi de 16 h à 19 h sur rendez-vous au 01 43 98 65 66

Anne Laurence ROUGER
Conseillère municipale déléguée à la petite enfance
Permanences le lundi de 19 h 30 à 20 h 30 sur rendez-vous au 01 43 98 65 66

Céline MARTIN
Adjointe au maire chargée de l'entretien des équipements publics et de l'insertion des personnes handicapées
Permanence le mercredi de 18 h à 19 h 30 sur rendez-vous au 01 43 98 65 66

ZUMBA® • Zumbatomic • Tango • Ragga • Cabaret • Flamenco • Africaine • Capoeira • Percussions • Pilates • Bokwa Fitness •

LÉOP Art

Tarifs spéciaux pour étudiants

Cours réguliers

		Lieux	Enfants	Ados	Adultes
Lundi					
10 h 30-11 h 30	Zumba Basic 1	CCT			X
Mardi					
14 h 00-15 h 00	Tango argentin	CCT			X
20 h 00-21 h 00	Zumba Basic 2+3	MAV		X	X
21 h 00-22 h 00	Zumba Basic 1+2	MAV			X
Mercredi					
10 h 15-11 h 00	Flamenco+Zumbatomic	CCT	5-7 ans		
11 h 00-12 h 00	Flamenco + Zumbatomic	CCT	8-12 ans		
12 h 00-13 h 00	Flamenco	CCT		X	X
13 h 00-14 h 00	Zumba Basic 1+2	CCT		X	X
Jeudi					
14 h 00-15 h 00	Zumba Basic 1	CCT		X	X
18 h 30-19 h 30	Zumba Basic 1+2	MAV		X	X
19 h 30-20 h 30	Zumba Basic 2+3	MAV		X	X
21 h 15-22 h 15	Flamenco	CCT			X
Vendredi					
10h30-11h30	Tango argentin	CCT			X
19h15-20h15	Danse africaine	CCT		X	X
Samedi *(stages : pilates, zumba, Bokwa)*					
9 h 45-10 h 30	Zumbatomic/Eveil	MAV	4-5 ans		
10 h 30-11 h 15	Zumbatomic	MAV	6-7 ans		
11 h 15-12 h 00	Zumbatomic	MAV	8-12 ans		
13 h 00-14 h 00	Zumba Basic 1+2	CCT		X	X
19 h 30-20 h 30	Danse Cabaret	CCT			X
Dimanche à l'Espace Sorano					
13 h 00-14 h 00	Zumba Basic 1+2	EDS		X	X
14 h 00-15 h 00	Capoeira	EDS		X	X
15 h 00-16 h 00	Capoeira	EDS	6-12 ans		
15 h 00-16 h 00	Flamenco Débutants	EDS		X	X
16 h 00-17 h 00	Flamenco Intermédiaires	EDS		X	X
16 h 00-17h 00	Ragga DanceHall	EDS	6-12 ans	X	X
17 h 00-18 h 00	Zumba Basic 2+3	EDS		X	X
17 h 00-18 h 00	Flamenco	EDS	3 ans et+		
18 h 00-19 h 00	Tango argentin	EDS			X
18 h 00-19 h 00	Zumbatomic	EDS	3 ans et+		

Nouveau, le dimanche intergénérationnel !

Niveaux : 1 : débutants - 2 : intermédiaires - 3 : avancés

MAV
Maison des Associations de Vincennes.
41-43, rue Raymond-du-Temple. 3ème étage.

EDS
Espace Daniel-Sorano.
16, rue Charles-Pathé.
94300 - Vincennes

CCT
Cercle Christian Tissier.
108, rue de Fontenay.
94300 - Vincennes

PORTES OUVERTES
Pré-inscriptions:
Dimanches 23 juin et 8 septembre à l'Espace Sorano.
Réservation par mail conseillée.

Tél : 06 70 11 66 09 • danseleopart@yahoo.fr • www.danseleopart.com

Sommaire

Ce guide a été réalisé par la Direction de la communication et des relations publiques et la Direction Enfance-Jeunesse de la ville de Vincennes

1er semestre 2013

53, bis rue de Fontenay
BP 123 - 94304 Vincennes cedex

Régie publicitaire
01 43 98 65 73

Crédits photos
Ville de Vincennes

Création graphique
SAILING communication & technologies

Exécution graphique
Idées Fraîches

Imprimé sur papier recyclé par
Champagnac

LEXIQUE 6

INFOS PRATIQUES 8

L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ 9
Les assistantes maternelles des particuliers employeurs 9
Les gardes à domicile 10

L'ACCUEIL COLLECTIF 11
Les structures municipales 11
Les structures départementales 15
Les structures privées 16

LES COÛTS 17
Les coûts de l'accueil municipal 17
Les coûts de l'accueil départemental 18
Les coûts des structures privées 18
Les coûts des assistantes maternelles des particuliers employeurs 18

LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX 19
Les prestations versées par la CAF 19
Les avantages fiscaux 21

LES SERVICES EN LIGNE 22

Accueil de l'hôtel de ville
53 bis, rue de Fontenay
94304 Vincennes Cedex
01 43 98 65 00

Horaires d'ouverture :
du lundi au mercredi de 8 h 30 à 17 h 45
le jeudi de 12 h à 19 h 15
le vendredi de 8 h 30 à 16 h 45
le samedi de 8 h 30 à 12h

Assistante maternelle des particuliers employeurs
Elle accueille chez elle un ou plusieurs enfants. Elle est agréée par la PMI. Vous êtes son employeur.

Crèche collective
Des enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans (crèche départementale) ou 3 ans révolus (crèche municipale) sont accueillis toute la journée dans des locaux adaptés à chaque tranche d'âge. Un adulte encadre 5 enfants qui ne marchent pas ou 8 enfants qui marchent déjà.

Crèche inter-entreprise
La particularité de cette crèche collective est que l'employeur réserve une place pour son salarié.

Garde à domicile
L'enfant est gardé au domicile de ses parents par une personne salariée. Pour alléger les frais, la garde peut être partagée entre deux familles.

Halte-jeux
Elle accueille les enfants dont les parents justifient d'un besoin ponctuel. Les enfants sont accueillis à la demi-journée sur réservation ou en journée entière avec une prestation de repas.

Multi-accueil collectif et familial
Cette structure combine plusieurs modes d'accueil :
- Soit crèche collective et halte-jeux : mode d'accueil régulier ou occasionnel à temps plein ou partiel (demi-journée ou journée complète).
- Soit crèche collective et assistante maternelle salariée de la ville. Cette dernière accueille chez elle les enfants dont les parents ont fait une demande de place en crèche auprès de la mairie. Elle est rattachée à une structure collective où elle se rend avec l'enfant qui lui est confié deux matinées par semaine. L'enfant y est également accueilli pendant les absences de l'assistante maternelle (congé, formation...).

PMI (Protection maternelle infantile)
Service départemental, la PMI est chargée de la santé des enfants et des familles. À ce titre, elle propose divers services gratuits (consultations médicales, visites à domicile, groupes de parole, prévention...) et des réunions (femmes enceintes ou allaitement 1 fois par mois).

RENSEIGNEMENTS
6, av. Pierre-Brossolette
01 43 28 48 34

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Au 7 bis, rue de la Liberté (1er étage), le dernier samedi de chaque mois de septembre à juin, de 10 h à 12 h 30, les parents d'enfants de moins de 4 ans et les futurs parents peuvent se rencontrer et échanger sur leurs expériences et questionnements en présence de professionnels de la petite enfance. Dans le même temps, les enfants peuvent jouer ensemble sous le regard et la responsabilité de l'adulte accompagnant.

RENSEIGNEMENTS
vincennes.fr

RAM (Relais d'assistantes maternelles)

Le RAM est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil existant à Vincennes. Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, médiation et information pour les assistantes maternelles et les familles.
Une animatrice éducatrice de jeunes enfants accueille les familles pour les accompagner dans le recrutement des assistantes maternelles agréées, notamment en diffusant la liste des assistantes maternelles disponibles.
Des réunions thématiques sont proposées aux assistantes maternelles, pour compléter leur formation. Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle ou la garde à domicile avec l'autorisation des parents.

En 2013, de nouvelles plages horaires sont proposées aux assistantes maternelles et gardes à domicile pour accéder aux animations du RAM.

Heures d'ouverture :

- Pour les entretiens individuels des familles, en semaine et un samedi par mois sur réservation.

- Pour les temps d'activité des enfants accompagnés par les assistantes maternelles ou les gardes à domicile, sur réservation tous les matins de 9 h 30 à 11 h 30 et les mardis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30.

Les réservations se font sur internet ou par téléphone (de 14 h à 17 h), tous les 1er et 3e jeudis de chaque mois.

Attention : pour les gardes à domicile, les parents vincennois devront remplir un formulaire d'autorisation d'inscription au RAM, téléchargeable sur internet et à retourner au RAM avant la première réservation.

RENSEIGNEMENTS

7 bis, rue de la Liberté
01 82 01 21 65
ram@vincennes.fr

Quelle que soit votre décision…

- Pensez à vous inscrire **dès le 3e mois de grossesse** révolu, auprès de la Direction Enfance-Jeunesse et, à partir de septembre 2013, à l'accueil de l'hôtel de ville, pour les structures d'accueil municipales.
- Pensez à vous inscrire **dès le 7e mois de grossesse** révolu dans les structures d'accueil départementales du Val-de-Marne.
- Pensez à vous renseigner pour bénéficier d'une place en crèche interentreprise.
- N'hésitez pas à vous renseigner sur ces différents modes de garde. Vous aurez d'autant plus de chances de faire un « vrai » choix.
- Si vous hésitez entre plusieurs solutions équivalentes, privilégiez la simplicité et la proximité par rapport à vos lieux de vie.

Conditions d'attribution dans les établissements municipaux

L'attribution des places est fixée en fonction de plusieurs critères :

- être Vincennois ;
- l'âge de l'enfant ;
- la date d'inscription dans la tranche d'âge de l'enfant ;
- la capacité d'accueil des établissements ;
- le temps de travail des parents.

Les commissions d'attribution des places en crèche ont lieu le 1er vendredi de chaque mois (sauf mois d'août) à 14 h, généralement salle des Académiciens. **Elles sont publiques, afin de garantir la transparence du système d'attribution**. La proximité du domicile est prise en compte dans la mesure du possible. L'attribution se fait indifféremment dans une structure collective ou chez une assistante maternelle salariée de la ville.

RENSEIGNEMENTS POINTS INFO PETITE ENFANCE ET COMMISSIONS

01 43 98 69 69
dans *Vincennes info*
ou sur vincennes.fr

POINTS INFO PETITE ENFANCE

Tous les deux mois, un Point info petite enfance est organisé. Il a vocation à présenter aux familles, dès le 4e ou 5e mois de grossesse, l'ensemble des modes d'accueil existant à Vincennes.

FORUM DES MODES DE GARDE

Depuis la rentrée 2012, ce forum organisé en novembre et juin permet aux parents de trouver des solutions de garde pour leurs enfants. Les parents peuvent également échanger entre eux à la façon d'un speed dating, échange qui peut se poursuivre sur une page dédiée aux modes de garde (voir page 22), accessible depuis le site vincennes.fr.

Les assistantes maternelles des particuliers employeurs

Elles accueillent les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus à leur domicile.
Les assistantes maternelles sont agréées par le département : elles reçoivent l'autorisation d'exercer cette profession après avoir reçu une formation de 60 heures dispensée par des professionnels et les responsables de relais d'assistantes maternelles. Un complément de 60 heures est prévu dans les deux ans suivant l'accueil du premier enfant.
Les assistantes maternelles sont contrôlées et suivies par le service départemental compétent qui s'assure de leur état de santé et des conditions d'accueil.
Elles sont employées et rémunérées par la famille qui établit un contrat à durée indéterminée.
Elles ont la possibilité de participer aux temps d'activités proposés par le relais d'assistantes maternelles de Vincennes (deux fois par mois selon les disponibilités).

Avantages
L'enfant trouve chez l'assistante maternelle un cadre sécurisant. La disponibilité de l'assistante maternelle lui permet de prendre en compte la personnalité et le rythme de chaque enfant. Elle noue une relation privilégiée avec l'enfant qui profite ainsi d'une ambiance familiale en compagnie d'autres enfants.

Inconvénients
À partir de 2 ans, certains enfants ont besoin d'échanger entre eux et d'évoluer dans un cadre propice à leur développement (espace avec structure de motricité…).

Notre avis
Une formule rassurante pour les plus petits leur permettant de bénéficier d'un cadre familial et accueillant. Un mode d'accueil largement soutenu financièrement par les prestations mises en place par la CAF. À étudier sérieusement !

DEMANDE DE LISTE ET DES COORDONNÉES DES ASSISTANTES MATERNELLES

Espace des solidarités de Vincennes, Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois
5, rue Jean-Douat
94120 Fontenay-sous-Bois
01 45 14 46 00

Relais d'assistantes maternelles
7 bis, rue de la Liberté
94300 Vincennes
01 82 01 21 65
ram@vincennes.fr

Les gardes à domicile

Les gardes à domicile permettent notamment à l'enfant d'évoluer dans un environnement familier. Elles peuvent aussi fréquenter les activités du RAM deux fois par mois selon les disponibilités après autorisation des parents.

Association Famille Services Vincennes

L'Association Famille Services Vincennes met à votre disposition du personnel qualifié pour la garde d'enfants à votre domicile (à temps plein ou partiel) et met en relation les familles pour des gardes partagées. L'association sélectionne, selon vos critères, les personnes correspondant à votre demande et garantit le remplacement de la salariée en cas d'absence ou de congé. Enfin, elle vous conseille dans les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire...).

Accueil du lundi au vendredi
sur rendez-vous de 9 h 30 à 12 h
et de 14 h à 17 h
70, rue de Fontenay
2e étage (bureau 205)
01 43 98 67 63 ou 68 04
famillesservices@orange.fr
Cotisation annuelle : 48 €
Tarifs et forfaits selon les prestations.

D'autres associations vincennoises peuvent vous proposer leurs services. Retrouvez-les dans le Guide des associations édité par la ville tous les ans au mois de septembre. Par ailleurs, de nombreux sites internet peuvent vous aider dans votre recherche.

Des sociétés basées à Vincennes proposent également leurs services pour garder vos enfants.

Kid's Paradis

Garde d'enfants régulières et occasionnelles à domicile. Mise en relation de familles pour des gardes partagées. Prestataire ou mandataire.

1 ter, rue du Midi
01 43 65 59 11
info@kidsparadis.com
www.kidsparadis.com

Kangourou Kids

Garde d'enfants régulières et occasionnelles à domicile. Coordination de garde partagée.

8, rue Raymond du-Temple
01 77 01 82 82
www.kangouroukids.fr

Kid'Home

Accompagnements et/ou sorties de crèches et écoles, baby-sitting, gardes complètes, soutien scolaire. Mise en relation de familles pour des gardes partagées. Aucun frais d'adhésion.

Accueil du lundi au vendredi
de 9 h à 18 h
24, rue Massue
01 58 64 09 37
contact@kidhome.fr
www.kidhome.fr

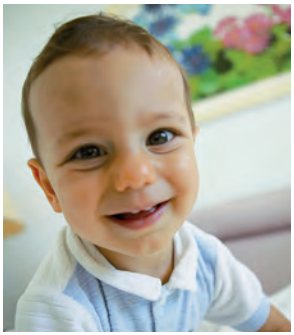

Zazzen

Partenaire d'éducation de la naissance au collège. Mise en relation entre familles et nourrices ou baby-sitter.

1 rue Saulpic
01 43 98 18 13
www.zazzen.fr

Babychou Services Vincennes

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'écoles...

4 bis allée Charles V
09 83 66 68 80
www.babychou.com

Avantages

Une personne s'occupe chez vous de votre enfant et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents exerçant une profession avec des horaires très lourds.
Cette solution permet à l'enfant de rester chez lui, de garder ses repères sensoriels si importants à cet âge. Odeurs, couleurs, sensations physiques, gustatives et tactiles forment un monde qu'il s'approprie.

Inconvénients

Formule la plus coûteuse pour la garde d'un seul enfant. Toutefois, il est possible de s'entendre avec d'autres familles et de mettre en place une garde partagée, ce qui réduit de manière significative le coût de garde.

Notre avis

Cette formule mérite d'être étudiée de plus près pour un foyer ayant plusieurs enfants, et peut s'inscrire dans une solution de garde partagée.

Les structures municipales

LA CRÈCHE COLLECTIVE

La crèche collective permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h) ou temps partiel des enfants jusqu'aux 3 ans révolus dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits.
Une équipe pluridisciplinaire est placée sous la responsabilité d'une directrice et de son adjoint(e). Ils encadrent des auxiliaires de puériculture, des éducatrices, et une équipe technique (cuisinière et agents d'entretien). Un médecin et un psychologue assurent en outre des vacations. Une psychomotricienne intervient également dans toutes les structures.

Pièces à fournir pour les inscriptions en liste d'attente :

Si l'enfant n'est pas né

- livret de famille ou pièce d'identité du père et de la mère,
- justificatif de grossesse avec la date présumée d'accouchement ou de début de grossesse (déclaration de grossesse ou guide de surveillance médicale ou certificat médical),
- justificatif de domicile **récent**,
- et pour un accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail ou contrat de travail mentionnant le temps de travail.
- **les personnes hébergées** devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'hôtel de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF, banque, assurance, fiche de paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que deux justificatifs de domicile. Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.

Si l'enfant est né

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- justificatif de domicile **récent**,
- et pour un accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail ou contrat de travail mentionnant le temps de travail.

NB : pour confirmer la demande de place en crèche, l'extrait de naissance devra parvenir à la Direction Enfance-Jeunesse puis à l'accueil de la mairie à partir de septembre 2013, dans les six semaines suivant la naissance. Passé ce délai, la demande sera annulée.

Crèche André-Bonhême
(capacité d'accueil de 60 enfants)
6, rue Clément-Viénot
01 43 28 08 76

Crèche Aubert
(capacité d'accueil de 45 enfants)
1, allée Aubert
01 43 74 79 18

Crèche des Laitières
(capacité d'accueil de 78 enfants)
27, rue des Laitières
01 43 65 97 65

Crèche Robert-Jobard
(capacité d'accueil de 70 enfants)
16/18, avenue Franklin-Roosevelt
01 48 08 57 00

Multi-accueil collectif et familial Berthe-Campergue
(capacité d'accueil de 45 enfants
+ 3 enfants chez 1 assistante maternelle)
74, rue de Fontenay
01 43 74 27 79

Multi-accueil collectif et familial de la Jarry
(capacité d'accueil de 56 enfants
+ 2 enfants chez 1 assistante maternelle)
118, rue de la Jarry
01 41 74 68 25

Multi-accueil collectif et familial Jean-Burgeat
(capacité d'accueil de 52 enfants
+ 2 enfants chez 1 assistante maternelle)
11, rue Georges-Huchon
01 43 65 48 45

Multi-accueil collectif et familial Liberté
(capacité d'accueil de 29 enfants
+ 2 enfants chez 1 assistante maternelle)
7 bis, rue de la Liberté
01 43 74 60 21

Multi-accueil collectif du Domaine du Bois
(capacité d'accueil de 40 enfants en régulier et 20 en halte-jeux)
18, avenue des Murs-du-Parc
01 43 98 43 40

Multi-accueil Fernande-Sarrazin
(capacité d'accueil de 45 enfants)
6, avenue Pierre-Brossolette
01 43 65 08 89

Avantages
Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité, et selon des règles d'hygiène précises. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, permettant une ébauche de socialisation.

Inconvénients
Il faudra éventuellement trouver une solution de complément pour les horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.

Notre avis
Les crèches offrent un mode de garde très épanouissant pour les enfants. Les plus petits évoluent dans un environnement toutefois assez bruyant, même si certains éprouvent un réel plaisir à retrouver leurs petits camarades.

L'ACCUEIL FAMILIAL

Confier son enfant à un tiers, surtout quand il est très jeune, est parfois difficile. Cependant lorsque l'on sait que son rythme va être respecté et qu'il sera accueilli en douceur par une professionnelle, la séparation est mieux vécue. L'accueil familial est possible de 10 semaines à 3 ans révolus.

Pendant le temps de travail de ses parents, l'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle salariée de la ville. Elle a pour mission de susciter l'éveil du jeune enfant, de favoriser son développement et son épanouissement. L'assistante maternelle a reçu une formation de 60 heures avant l'accueil du premier enfant et 60 heures supplémentaires dans les deux années suivantes. Cette formation est dispensée par les professionnels de pédagogie appliquée du département et les responsables des RAM. Un agrément autorise l'assistante maternelle à exercer sa profession. Il est accordé par les services départementaux (PMI) qui s'assurent de son état de santé et des conditions de l'accueil à son domicile.

L'assistante maternelle, employée et rémunérée par la ville, est placée sous la responsabilité de la directrice du multi-accueil de rattachement qui veille aux conditions d'accueil en effectuant des visites régulières à son domicile.
L'enfant est accueilli chez l'assistante maternelle entre 7 h 30 et 19 h, ces horaires sont les mêmes que ceux des crèches collectives.
Deux matinées par semaine, les enfants fréquentent le multi-accueil collectif et familial auquel est rattachée l'assistante maternelle afin de participer à des activités d'éveil variées. En cas d'absence de l'assistante, les enfants sont accueillis au sein de la structure collective. Les assistantes maternelles participent aux réunions d'équipe de leur crèche de rattachement ainsi qu'à toutes les activités proposées au sein de celle-ci.

Avantages
L'enfant bénéficie de l'accueil rassurant d'une « nounou », dans le respect de son rythme de vie et de sommeil. Il profite, par ailleurs, d'activités d'éveil et de l'encadrement professionnel de la crèche collective.

Inconvénients
Le nombre de places est limité.

Notre avis
Excellent mode d'accueil souvent méconnu des parents. Formule plus adaptée aux enfants dans leurs toutes premières années qui ont besoin d'un cadre tranquille et rassurant. Idéal si vous rêvez de voir votre enfant s'épanouir à la fois dans un univers familial et parmi d'autres enfants, selon les moments correspondant à ses besoins.

LA HALTE-JEUX

Lieu d'accueil occasionnel pour les enfants, il favorise l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité.

Les enfants de 10 semaines à 3 ans révolus sont accueillis à la halte-jeux du Centre du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et/ou de 13 h 30 à 17 h 30 en demi-journée, et de 8 h 30 à 17 h 30 pour 15 grands. La halte-jeux du Domaine du Bois accueille les enfants à partir de 6-8 mois en matinée sans repas ou de 7 h 30 à 19 h en journée complète.
Destinée à faciliter la vie quotidienne des familles dont les parents exercent ou non une activité professionnelle et à permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre collectif, cette structure reçoit les enfants sur réservation une semaine à l'avance et en fonction des places disponibles.
La halte-jeux du Centre a une capacité d'accueil de 38 enfants par jour. Celle du Domaine du Bois dispose de 20 places.

Comme la halte-jeux du Domaine du Bois, la halte-jeux du Centre assure un service de restauration (limité à 15 enfants du groupe des grands). Les repas et goûters sont fournis par les parents.

L'inscription auprès de la Direction Enfance-Jeunesse puis à l'accueil de la mairie à partir de septembre 2013, est nécessaire avant tout rendez-vous avec la directrice.

Pièces à fournir pour une inscription en halte-jeux :

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- justificatif de domicile récent,
- jugement en cas de séparation,
- numéro d'allocataire CAF,
- dernier avis d'imposition sur les revenus des deux parents,
- photocopie des pièces d'identité des parents.

Halte-jeux du Centre
6, av. Pierre-Brossolette
01 43 28 47 93
01 43 98 01 62

Halte-jeux du Domaine du Bois
18, av. des Murs-du-Parc
01 43 98 43 40

Avantages
Structure collective très pratique pour les parents qui désirent disposer d'un temps libre. La halte-jeux permet les premières séparations avec les parents et les premiers échanges avec les autres enfants.

Inconvénients
Fonctionnement sur réservation, une semaine à l'avance les familles ne sont pas toujours assurées d'obtenir un créneau libre.

Notre avis
Excellent lieu de transition pour les enfants de 2 ans qui s'apprêtent à la vie en collectivité.

Les structures départementales

La crèche collective permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h) ou temps partiel des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits. Le fonctionnement sur le mode collectif est identique à celui organisé par la ville.

Crèche Crébillon
(capacité d'accueil de 60 enfants)
12, rue Crébillon
01 43 28 13 15

Crèche Anatole-France
(capacité d'accueil de 40 enfants)
33, rue Anatole-France
01 48 08 56 83

LES DÉMARCHES

Ces deux structures sont gérées par le conseil général du Val-de-Marne. Les inscriptions sont prises à partir du 7e mois de grossesse (sur rendez-vous) directement dans ces établissements auprès de la directrice.
Votre demande d'admission doit être confirmée à la naissance de votre enfant.
Votre dossier est soumis à examen lors des commissions départementales d'attribution des places.

Avantages
Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité et selon des règles d'hygiène strictes. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, vers une ébauche de socialisation.

Inconvénients
Comme dans les crèches collectives municipales, il faudra éventuellement trouver une solution complémentaire pour les familles ayant des horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.

Notre avis
Les crèches offrent un mode de garde très épanouissant pour les enfants. Les plus petits (de 2 mois ½ à 1 an ½) évoluent dans un environnement animé et plus difficile, même si certains éprouvent un réel plaisir à retrouver leurs petits camarades.

Les structures privées

HALTE-GRADERIE LES AMIS DE LOLA

Lieu d'accueil occasionnel ou régulier pour les enfants de 12 mois (ayant acquis la marche) à 3 ans, il favorise l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité. Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.La halte-garderie, agréée par les services de la PMI, offre une capacité d'accueil de 25 enfants par jour (dont 12 en accueil permanent). Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels.

9, rue Georges-Huchon
01 41 93 00 37

LES MICRO-CRÈCHES EIDULOA

Ouverture prévue le 2 septembre 2013.
Lieux d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois et demi à l'entrée en maternelle, agréés par la PMI. Accueil régulier 5, 4 ou 1 jour et accueil occasionnel.

les bébécowboys - les bébélaitiers
(2 x 10 places)
9, rue des Laitières
06 08 56 71 59
www.eiduloa.fr

Avantages
Des structures d'accueil qui viennent renforcer et diversifier l'offre existante.

Inconvénients
Toutes les entreprises ne sont pas en mesure d'offrir ce service à leurs salariés.

Notre avis
Elles offrent un cadre épanouissant aux tout-petits en proposant un projet pédagogique de qualité.

LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Les entreprises, PME, artisans peuvent réserver une place en crèche pour leurs employés. La réservation des places est également ouverte aux structures publiques à destination des usagers.

▸ Petite enfance gestion
Siège social des crèches Gazouillis
40 rue Hector-Berlioz
93000 Bobigny
01 41 50 54 55
01 41 50 54 50 (crèches)
contact@crechesgazouillis.fr
www.crechesgazouillis.fr

Gazouillis Vincennes République (26 places)
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans. 7 places sont réservées par la ville pour les familles vincennoises. Ces places sont soumises aux mêmes critères d'attribution que les places des structures municipales.
du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30
55, rue de la République

Gazouillis Château de Vincennes (45 places)
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h
25, rue du Donjon

▸ Les Petites Canailles
(2 structures de 60 places)
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans.
du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h
37, rue Céline Robert
08 10 00 81 89
01 58 64 09 07
info@lespetitescanailles.fr

Les coûts de l'accueil municipal

Le montant de votre participation dépend :

- Des ressources de la famille :
  - Calculées sur la base du dernier avis d'imposition (avis 2012 pour accueil en 2013 et avis 2013 pour accueil en 2014).
  - Traitements et salaires (avant abattement), primes, revenus de biens mobiliers et immobiliers...
- De la participation financière des familles par enfant à charge pour une heure de garde.

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	1	2	3	4 ET PLUS
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

Le minimum et le maximum des ressources prises en compte sont respectivement de 608,88 €* et 6 860 € mensuels.

* plancher CAF 2013 révisable annuellement

Exemple :
- 1 foyer de 1 enfant ➞ taux d'effort de 0,06 %
- 1 revenu mensuel de 3 600 € ➞ pour le foyer
- Tarif horaire = 3 600 € x 0,06 % ➞ 2,16 €/heure

Et pour un accueil contractualisé :
230 jours d'ouverture et 9 heures réservées par jour : 230 x 9 = 2 070 heures réservées annuellement

$$\text{Montant du forfait mensuel} = \frac{\text{nombre d'heures réservées à l'année}}{\text{nombre d'échéances de facturation}} = \frac{2\,070}{12} = 172{,}5\ \text{h / mois}$$

Montant du forfait mensuel = 172,5 h x 2,16 € = 372,60 €

Modes de paiement

Les parents ont la possibilité de régler les frais de garde de leur enfant de différentes façons :
- par prélèvement automatique ;
- par paiement sécurisé sur le site internet de la ville vincennes.fr, dans l'Espace famille ;
- en envoyant un chèque par courrier ;
- par chèque, espèces ou carte bleue à la Direction Enfance-Jeunesse puis à l'accueil de la mairie à partir de septembre 2013 ;
- par chèque emploi service universel (CESU) préfinancé.

Renseignements au 01 43 98 65 44.
Le contrat d'accueil en crèche et le taux horaire pour les haltes-jeux doivent être calculés chaque année, entre les mois de septembre et décembre pour une application à compter du 1er janvier de l'année suivante. À défaut, le tarif maximal est appliqué sans rétroactivité.

Les coûts de l'accueil départemental

Le montant de votre participation dépend des mêmes paramètres que pour l'accueil municipal.
Participation financière des familles par enfant à charge pour une heure d'accueil :

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	1	2	3	4 ET PLUS
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

Les conditions d'attribution dépendent de critères propres au département.
Fonctionne par forfait de 20 jours par mois sur 11 mois sur la base d'un accueil de 5 jours par semaine.

Les coûts des structures privées

HALTE GARDERIE LES AMIS DE LOLA

Accueil occasionnel
(tarifs donnés à titre indicatif)
Du lundi au vendredi
- ½ journée de 8 h à 12 h : 26 €
- ½ journée de 14 h à 19 h : 30 €
- ¾ journée matin de 8 h à 14 h : 37 €
- ¾ journée après-midi de 12 h à 19 h : 39 €
- journée complète de 8 h à 19 h : 59 €

Accueil régulier
(tarifs donnés à titre indicatif)
- 4 jours par semaine : 1 030 € par mois
- 5 jours par semaine : 1 200 € par mois

Le repas est fourni par les parents.

LES MICRO-CRÈCHES EIDULOA

Prix fixe. Se renseigner auprès de ces structures.

LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Elles appliquent le barème de la Caisse nationale d'allocations familiale, à l'instar des crèches publiques. Le même taux d'effort défini en fonction de la composition du foyer est appliqué. Se renseigner auprès de ces structures pour connaître les montants planchers et plafonds retenus.

Le coût des assistantes maternelles des particuliers employeurs

Les coûts relèvent du secteur privé et font l'objet d'un accord entre la famille et l'assistante maternelle, conformément à la convention collective.

Les prestations versées par la CAF

LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX D'ACTIVITÉ OU CONGÉ PARENTAL (CLCA)

Vous souhaitez consacrer plus de temps à vos enfants ?
Vous pouvez bénéficier d'un complément libre choix d'activité en optant pour un congé parental à temps plein ou à temps partiel. Le complément versé par la CAF n'est pas fiscalisé.

Quelles conditions ?

- **Pour un premier enfant :**
  Avoir exercé une activité professionnelle dans les 2 ans qui précèdent la naissance. On peut y inclure les congés maternité et maladie ainsi que les congés d'adoption, les accidents de travail, les indemnités de chômage, les contrats de formation professionnelle et les périodes de perception du complément de libre choix d'activité.
- **Pour deux enfants :**
  Avoir exercé une activité professionnelle dans les 4 ans qui précèdent la naissance et la cessation d'activité ou réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance de cet enfant.
- **Pour trois enfants ou plus :**
  Avoir exercé une activité professionnelle dans les 5 ans qui précèdent la naissance et la cessation d'activité ou réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance de cet enfant.

Pour qui ?

Avoir au moins 1 enfant à charge né après le 1er janvier 2005.
Sans conditions de ressources.
Aide ouverte aux familles adoptantes.
Cessation totale de l'activité professionnelle ou activité réduite (temps partiel de 50 à 80 %).

Quel montant ?

Du 1er avril 2013 au 31 mars 2014

- Congé parental à temps plein (arrêt total de l'activité) : 572,81 €/mois ou 388,19 € si vous percevez une allocation de base PAJE
- Congé parental à 50 % ou moins : 435,57 €/mois ou 250,95 € si vous percevez une allocation de base PAJE
- Congé parental de 50 % à 80 % : 329,38 €/mois ou 144,77 € si vous percevez une allocation de base PAJE

Durée du versement

- Pour 1 enfant à charge : 6 mois à partir de la fin de perception des indemnités journalières de maternité.
- Pour plusieurs enfants à charge : à partir du mois suivant la naissance de l'enfant jusqu'au mois précédant son 3e anniversaire.
- Cas particulier de l'adoption : s'adresser directement auprès de votre CAF.

LE COMPLÉMENT OPTIONNEL DE LIBRE CHOIX D'ACTIVITÉ (COLCA)

Allocation d'un montant plus important que le CLCA. Il varie entre 634,53 € et 819,14 €. Conditions à remplir pour percevoir ce complément optionnel : avoir cessé de travailler et avoir au moins 3 enfants. L'attribution se fait jusqu'au mois précédent les 1 an de votre enfant. Cette allocation est non cumulable avec les indemnités maternité, maladie...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une permanence de la CAF est organisée tous les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 à la Maison des solidarités (70, rue de Fontenay).

* Prestation d'accueil du jeune enfant.

LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE

L'emploi d'une assistante maternelle ou d'un employé à domicile en direct

Prise en charge partielle de la rémunération du salarié.
Un minimum de 15% restera à votre charge.

VOS REVENUS 2011			
NOMBRE D'ENFANTS	SONT INFÉRIEURS À	NE DÉPASSENT PAS	SONT SUPÉRIEURS À
1	20 706 €	46 014 €	46 014 €
2	23 840 €	52 978 €	52 978 €
3	27 601 €	61 335 €	61 335 €
+ de 3	+ 3760 €	+ 8357 €	+ 8357 €
COMPLÉMENT PAJE* (versé par la CAF/mois)			
pour un enfant de - de 3 ans	458,18 €	288,92 €	173,33 €
pour un enfant de 3 à 6 ans	229,09 €	144,48 €	86,67 €

Montants donnés à titre indicatif valables du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. Montants de l'allocation majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfant(s).

Recours à une association, entreprise ou micro-crèche

Prise en charge partielle de vos dépenses.
Un minimum de 15% restera à votre charge.

		VOS REVENUS 2011		
	NOMBRE D'ENFANTS	SONT INFÉRIEURS À	NE DÉPASSENT PAS	SONT SUPÉRIEURS À
	1	20 706 €	46 014 €	46 014 €
	2	23 840 €	52 978 €	52 978 €
	3	27 601 €	61 335 €	61 335 €
	+ de 3	+ 3760 €	+ 8357 €	+ 8357 €
COMPLÉMENT PAJE* (versé par la CAF/mois)				
L'Association ou entreprise emploie l'assistante maternelle	pour un enfant : de - de 3 ans de 3 ans à 6 ans	693,34 € 346,67 €	577,79 € 288,90 €	462,24 € 231,12 €
L'Association ou entreprise emploie la garde à domicile ou recours à une micro-crèche	pour un enfant de - de 3 ans de 3 ans à 6 ans	837.81 € 418,91 €	722.23 € 361,12 €	606,68 € 303,34 €

Montants donnés à titre indicatif valables du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. Montants de l'allocation majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfant(s). Montants divisés par deux si vous percevez le CLCA, versé pour un temps de travail partiel à 50% ou moins.

Prise en charge des cotisations sociales

- A 50 % pour une garde à domicile dans la limite de 434 € par mois jusqu'aux 3 ans de l'enfant puis 217 € pour les enfants de 3 à 6 ans par emploi direct.

- A 100 % pour l'emploi en direct d'une assistante maternelle agréée.

Le principe de garde partagée connaît un succès croissant : deux familles se mettent d'accord pour employer la même personne, les deux enfants étant gardés ensemble, une semaine chez une famille, une semaine chez l'autre. En général, si chacune des familles n'a qu'un enfant, le salaire versé à l'employée est de moitié pour chaque partie.

À titre indicatif, coût mensuel pour une garde à domicile sur la base du smic horaire à 9,43 €

▸ **Pour une garde simple à raison de 45 h/semaine :**
Salaire net : 1 337,68 €
Salaire net + cotisations salariales-allocation PAJE* = 1 542 € à 1 824 €
Coût mensuel après crédits impôts : 980 € à 1 261 €

▸ **Pour une garde partagée à raison de 48 h/semaine :**
Salaire net : 755,06 €
Salaire net + cotisations salariales-allocation PAJE* = 614,27 € à 895,75 €
Coût mensuel après crédits impôts : 307 € à 448 €

Les avantages fiscaux

Accueil collectif (crèche, garderie, micro-crèche)
Crédit d'impôt de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor Public.

Emploi d'une assistante maternelle
Crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor public.

Emploi d'une garde à domicile
Réduction d'impôts égale à 50 % des dépenses, dans la limite d'un plafond de 13 500 € pour enfant à charge + 1500 € par enfant supplémentaire.

Notre avis
La mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) permet aujourd'hui à certaines familles un libre choix.
La CAF a souhaité cibler son effort sur les bas et moyens revenus concernant l'emploi d'une assistante maternelle.
La garde à domicile devient désormais plus accessible notamment lorsqu'elle est partagée.

vincennes.fr

Le site internet de la ville vincennes.fr et son Espace famille proposent des informations très diverses, consultables sans mot de passe, sur la prestation de service unique, les différents types de garde, les jours des commissions publiques d'attribution des places en crèche, les modalités d'inscription, les tarifs, le règlement de fonctionnement des crèches...

L'**Espace famille** permet aux parents d'avoir accès aux informations les concernant et de procéder à des démarches personnalisées.

Sur un espace sécurisé par un identifiant (figurant sur votre facture) et un mot de passe personnel, vous pouvez procéder à des démarches personnalisées en ligne : signalement d'un changement de situation (coordonnées, déménagement...), consultation de votre facture et paiement sécurisé...

En 2011, un **compte citoyen** global a été mis en place pour permettre aux Vincennois qui le souhaitent d'effectuer, avec un identifiant et mot de passe unique, l'ensemble de leurs démarches sur internet. L'Espace famille est bien sûr intégré à ce nouveau service.

NOUVEAU !

Petites annonces en ligne

Une plateforme de petites annonces, accessible sur le site de la ville, permet aux parents de poster leurs demandes et offres de garde d'enfants. Les annonces sont géolocalisées, ce qui permet aux parents de mutualiser recherches et solutions en fonction du lieu d'habitation.

petiteenfance.vincennes.fr

UNE BORNE EN ACCÈS LIBRE

Si vous n'avez pas la possibilité de vous connecter à internet, une borne de consultation, installée dans le hall de Cœur de ville, est mise à votre disposition pour accéder notamment à l'Espace famille. Cette borne est très simple à utiliser, même pour les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique. Elle est accessible aux heures d'ouvertures de Cœur de ville : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h.

QUELQUES LIENS UTILES

www.caf.fr
Site des Allocations familiales présentant toutes les aides versées aux familles et leurs modalités. Accès à des simulations de droits sur votre espace personnel.

www.mon-enfant.fr
Site édité par la Caisse nationale des allocations familiales, qui aide les parents à trouver une solution d'accueil pour leur enfant, permet la consultation d'informations sur les différents modes d'accueil, propose des simulations de tarification.

www.pajemploi.urssaf.fr
Site édité par l'Urssaf, dont l'objectif est de simplifier les formalités administratives des parents employant une assistante maternelle (informations, déclarations en ligne...).

www.fepem.fr
Site de la Fédération nationale des particuliers employeurs. Il guide les parents employeurs dans leurs démarches d'embauche.

www.social-sante.gouv.fr/espace-info-familles,2094
Site du ministère des Affaires sociales et de la Santé qui délivre des informations pratiques et des liens vers des sites abordant les questions et préoccupations des parents, de la naissance de l'enfant à l'orientation des adolescents en passant par la définition de l'autorité parentale. Ce site informe également sur les structures et services pouvant apporter conseil et soutien aux parents.

Agrément qualité

Kid'S paradis

Et les parents sont ravis !

Réduction fiscale de 50%

- Baby Sitting occasionnel
- Retour de crèche et d'école
- Accompagnement école
- Auxiliaire familiale à temps complet ou partiel
- Garde partagée

Agence Vincennes
01 43 65 59 11
infos94@kidsparadis.com

Agence de Paris
01 71 33 10 82
infos75@kidsparadis.com

www.kidsparadis.com

Halte garderie - Crèche privée

Les amis de Lola

Création graphique : www.diese-evenements.fr

Agréée par la P.M.I

Pour enfants de 12 mois à 3 ans inclus

8 années d'expérience

Les amis de Lola
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h
9 rue Georges Huchon - 94300 Vincennes
☎ 01 41 93 00 37 - www.lesamisdelola.fr